



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention :	115-2022
Type d'intervention :	Interpellation
Motion ayant valeur de directive :	☐
N° d'affaire :	2022.RRGR.209
Déposée le :	09.06.2022
Motion de groupe :	Non
Motion de commission :	Non
Déposée par :	Vögeli (Frauenkappelen, pvl) (porte-parole)
Cosignataires :	0
Urgence demandée :	Non
Urgence accordée :	
N° d'ACE :	1359/2022 du 14 décembre 2022
Direction :	Direction des finances
Classification :	Non classifié

Infractions fiscales

Dans le canton de Berne, l'impôt, notamment celui qui pèse sur les personnes physiques, est extrêmement élevé et doit absolument décroître à moyen terme. Pour qu'une diminution des contributions s'inscrive dans la durée, il faut en assurer le financement. Selon des études, une baisse d'impôt s'autofinance à hauteur d'environ 25 %. Les 75 % restants peuvent être réalisés par des baisses de dépenses ou des hausses de recettes, bien qu'en cas de baisse des recettes, l'autofinancement puisse être négatif en raison des effets d'interaction. Dans ce contexte, savoir comment faire respecter les lois fiscales et, partant, assurer le recouvrement de l'impôt dû au canton est une question qui a toute son importance.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Combien de dénonciations spontanées ont été effectuées dans le canton de Berne au cours des cinq dernières années (chiffres par année, par infraction et par région) ? Quelles sommes de rappel d'impôts ont été versées à ce titre (chiffres par année, par infraction et par région) ?
2. Combien de procédures ont été engagées par le canton pour soupçon de non-respect de la procédure fiscale, de fraude fiscale ou de soustraction d'impôt, et combien d'entre elles ont été pour ainsi dire classées (chiffres par année, par infraction et par région) ?
3. Quel était le montant des amendes payées, par année, par infraction, par région et par groupe de personnes (personnes physiques ou morales) ?
4. Dans combien de procédures pénales classées le canton est-il intervenu de sa propre initiative (sans signalement de tiers) ? Et dans combien de cas une fois la procédure

ouverte par la DAPE seulement ? Dans combien de cas l'enquête a-t-elle été ouverte sur la base du signalement d'une collectivité publique ? Et dans combien sur la base d'informations fournies par des tiers ?

5. Combien de procédures ou de dénonciations spontanées visaient des personnes morales et combien des personnes physiques ?
6. A-t-on plutôt observé au cours des dix dernières années une tendance à la baisse ou à la hausse des infractions fiscales dans le canton de Berne ?

Réponse du Conseil-exécutif

Les chiffres demandés sont indiqués dans les tableaux 1 à 3 en annexe. Le Conseil-exécutif répond en outre comme suit aux questions posées :

1. Combien de dénonciations spontanées ont été effectuées dans le canton de Berne au cours des cinq dernières années (chiffres par année, par infraction et par région) ? Quelles sommes de rappel d'impôts ont été versées à ce titre (chiffres par année, par infraction et par région) ?

Le tableau 1 donne un aperçu des dénonciations spontanées non punissables des cinq dernières années et des rappels d'impôts perçus par le canton. Les rappels d'impôts des communes, qui représentent environ 50 % des rappels d'impôts du canton, ne sont pas indiqués.

2. Combien de procédures ont été engagées par le canton pour soupçon de non-respect de la procédure fiscale, de fraude fiscale ou de soustraction d'impôt, et combien d'entre elles ont été pour ainsi dire classées (chiffres par année, par infraction et par région) ?

Les chiffres souhaités sont présentés dans le tableau 2 (violations des obligations procédurales ou tentatives de soustraction d'impôt) et dans le tableau 3 (soustractions d'impôt). Il n'est pas possible d'établir une ventilation plus détaillée (selon le déroulement de la procédure) sur la base des informations disponibles. Les procédures pour fraude fiscale (et détournement d'impôts à la source) sont rares. Chaque année, environ une à cinq procédures de ce type sont menées par les autorités de poursuite pénale ordinaires (ministère public, tribunal pénal).

3. Quel était le montant des amendes payées, par année, par infraction, par région et par groupe de personnes (personnes physiques ou morales) ?

Les amendes payées sont indiquées dans les tableaux 2 et 3.

4. Dans combien de procédures pénales classées le canton est-il intervenu de sa propre initiative (sans signalement de tiers) ? Et dans combien de cas une fois la procédure ouverte par la DAPE seulement ? Dans combien de cas l'enquête a-t-elle été ouverte sur la base du signalement d'une collectivité publique ? Et dans combien sur la base d'informations fournies par des tiers ?

L'Intendance des impôts ne dispose pas de statistiques à ce sujet, car l'origine de l'ouverture d'une procédure n'est pas saisie de façon systématique. La plupart des infractions sont toutefois découvertes par l'Intendance des impôts elle-même.

5. Combien de procédures ou de dénonciations spontanées visaient des personnes morales et combien des personnes physiques ?

Le nombre de personnes morales ou physiques concernées est indiqué dans les tableaux 1 à 3.

6. A-t-on plutôt observé au cours des dix dernières années une tendance à la baisse ou à la hausse des infractions fiscales dans le canton de Berne ?

Les tableaux 2 et 3 ainsi que les chiffres des années fiscales précédentes montrent que le nombre des infractions fiscales est resté stable au cours des dernières années.

Destinataire

– Grand Conseil

Annexe

Tableau 1 : aperçu des dénonciations spontanées non punissables¹

Année civile	2016		2017		2018		2019		2020	
Groupe de personnes / Statut / Région	Nb.	Rappel d'impôt canton	Nb.	Rappel d'impôt canton	Nb.	Rappel d'impôt canton	Nb.	Rappel d'impôt canton	Nb.	Rappel d'impôt canton
Personnes physiques	1'192	12'239'786	4'729	31'119'219	3'519	24'867'175	1'069	6'437'553	727	3'038'542
Taxation effectuée	926	12'239'786	3'806	31'119'219	2'576	24'867'175	716	6'437'553	433	3'038'542
Région BEMI	440	5'850'270	1'665	13'606'243	1'160	11'952'520	333	3'254'361	209	1'451'472
Région EO	101	812'834	399	2'480'177	253	2'747'843	77	738'033	51	203'902
Région JB-SL	236	2'540'805	1'279	9'932'421	701	6'217'952	179	1'523'777	100	919'112
Région OL	149	3'035'877	463	5'100'379	462	3'948'860	127	921'382	73	464'056
En cours	6	0	20	0	42	0	20	0	35	0
Suppression	260	0	903	0	901	0	333	0	259	0
Personnes morales	11	514'272	9	227'777	8	92'877	8	22'946	4	0
Taxation effectuée	8	514'272	9	227'777	4	92'877	3	22'946	0	0
Région BEMI	3	371'217	4	95'157	0	0	1	3'576	0	0
Région EO	0	0	1	12'368	1	1'424	1	5'476	0	0
Région JB-SL	2	14'812	2	9'787	1	1'179	0	0	0	0
Région OL	3	128'243	2	110'465	2	90'274	1	13'894	0	0
En cours de traitement	0	0	0	0	2	0	1	0	2	0
Suppression	3	0	0	0	2	0	4	0	2	0
Total	1'203	12'754'057	4'738	31'346'995	3'527	24'960'052	1'077	6'460'499	731	3'038'542

Tableau 2 : procédures pour violation des obligations procédurales ou tentative de soustraction d'impôt²

Année civile	2016		2017		2018		2019		2020	
Groupe de personnes / région	Nb.	Amendes canton	Nb.	Amendes canton	Nb.	Amendes canton	Nb.	Amendes canton	Nb.	Amendes canton
1. Personnes physiques	29'135	9'675'142	31'227	10'204'849	33'006	10'855'523	33'264	11'168'132	28'617	9'553'056
Région BEMI	11'432	3'973'750	11'812	4'050'871	12'507	4'350'545	12'476	4'308'853	10'358	3'689'282
Région EO	4'654	1'543'626	5'248	1'678'234	5'712	1'795'039	5'899	1'868'709	5'012	1'584'551
Région JB-SL	8'024	2'554'809	8'528	2'689'710	8'603	2'749'869	8'409	2'849'191	7'959	2'519'705
Région OL	5'025	1'602'957	5'639	1'786'034	6'184	1'960'070	6'480	2'141'379	5'288	1'759'519
2. Personnes morales	1'743	609'765	1'952	671'596	2'247	779'388	2'330	870'354	2'133	703'783
Région BEMI	780	288'590	860	301'495	965	336'470	943	310'360	814	260'828
Région EO	238	85'160	273	93'890	363	125'785	345	111'870	292	95'750
Région JB-SL	460	146'180	497	160'205	557	186'958	570	282'441	562	177'510
Région OL	265	89'835	322	116'006	362	130'175	472	165'683	465	169'695
Résultat global	30'878	10'284'907	33'179	10'876'445	35'253	11'634'911	35'594	12'038'485	30'750	10'256'839

Tableau 3 : procédures pour soustraction d'impôt consommée

Année civile	2016		2017		2018		2019		2020	
Groupe de personnes / région	Nb.	Amendes canton	Nb.	Amendes canton	Nb.	Amendes canton	Nb.	Amendes canton	Nb.	Amendes canton
1. Personnes physiques	209	1'603'823	175	579'384	171	1'595'742	144	725'797	249	1'306'543
Région BEMI	77	572'299	68	190'520	71	551'550	55	164'542	82	690'038
Région EO	60	265'478	34	175'837	39	210'881	31	137'389	29	219'894
Région JB-SL	38	626'539	42	120'258	33	621'092	39	345'998	87	252'384
Région OL	34	139'507	31	92'769	28	212'220	19	77'868	51	144'226
2. Personnes morales	20	115'994	15	72'676	17	274'886	13	147'636	11	38'978
Région BEMI	9	52'535	4	14'572	9	245'443	2	321	7	28'448
Région EO	3	23'694	3	4'605	3	6'281	3	29'787	1	246
Région JB-SL	5	26'445	4	40'442	2	6'400	2	101'270	1	2'774
Région OL	3	13'321	4	13'058	3	16'762	6	16'257	2	7'510
Résultat global	229	1'719'817	190	652'060	188	1'870'628	157	873'433	260	1'345'521

¹ L'année civile se réfère à la date de réception de la dénonciation spontanée non punissable. Les recettes se rapportent aux dénonciations spontanées non punissables respectives et n'ont pas nécessairement eu lieu au cours de la même année civile ou de la même année de décision.

² Les amendes ne peuvent pas être ventilées sur le plan statistique. Les amendes pour violation des obligations de procédure devraient constituer la majorité des amendes relevées.